



**COMMENTRY
MONTMARAUULT
NÉRIS**
COMMUNAUTÉ

*CONSEIL
COMMUNAUTAIRE
COMPTE RENDU
DU 8 FEVRIER 2022*

L'An Deux Mille Vingt Deux, le huit février à Dix Neuf heures, le Conseil Communautaire de COMMENTRY MONTMARAULT NERIS COMMUNAUTE, légalement convoqué le 27 janvier 2022, s'est rassemblé à MONTMARAULT, sous la présidence de Claude RIBOULET.

PRESENTS : S. BADUEL – D. BEAULATON - I. BIDET – J. BIZEBARRE- E. BLANCHET – S. BODEAU – E. BOULON- S. BOURDIER – B. BOVE – L. BROCARD – G. BUREAU – M. CARRE – A. CHANIER – A. CHAPY- L. CHICOIS– D. COLLINET – P. DAFFY - B. DEPRAS –M. DESFORGES – S. DEVERRIERE – M. DUFFAULT - G. FENOUILLET – G. FERRIERE - JP. FOURNIER – JP. LAURENT – D. LINDRON- M. LOUREIRO – G. NOUALI – A. PATUREAU – J.J PERRET - J. PHILIP – P. RELIANT – C. RIBOULET- C.RIMBAULT - A. SAINT-JULIEN – F. SPACCAFERRI- JP. SOUPIZET – D. TABUTIN – B. THEVENET – E. TOURAUD - C. TOUZEAU – T. VERGE

EXCUSE(E)S : V. ALLOIN – G. BIDAUD – E. BLONDEAU - P.H BONHOMME - A. BOULET – M.BOULOGNE - M.JALIGOT - S.JARDONNET – O.LABOUESSE – F.LE MOUCHEUX - E.MICHON - C. SCHLAUDER – A. SURRE

AVAIENT DONNE POUVOIR : E. BLONDEAU à B. BOVE
P-H BONHOMME à C.TOUZEAU
A. BOULET à L. CHICOIS
M. BOULOGNE à B.DEPRAS
S. JARDONNET à S.BODEAU
O. LABOUESSE à L.BROCARD
F. LE MOUCHEUX à A. SAINT JULIEN
E. MICHON à S. BOURDIER
C. SCHLAUDER à P. RELIANT
A. SURRE à G. FERRIERE

SECRETAIRE DE SEANCE : Alain CHANIER

Titulaires en exercice : 55

Présents : 42

Votants : 52

Ouverture de la séance à 19h00

Monsieur le Président effectue l'appel et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Président nomme M. Alain CHANIER, secrétaire de séance.

Le procès - verbal de la séance du 15 décembre 2021 a été approuvé, à l'unanimité.

Monsieur le Président demande l'autorisation d'ajouter une délibération concernant la création de postes au tableau des emplois. Les élus acceptent, à l'unanimité, l'ajout de cette délibération.

I. ADMINISTRATION GENERALE

I.1 . COMPTE -RENDU DES DECISIONS DU PRÉSIDENT

Le Conseil prend ACTE des décisions du Président suivantes :

I. VIREMENT DE CREDITS N°6

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les besoins de crédits de fonctionnement pour mandater les créances éteintes comme suit :

Dépenses	Montant
022-Dépenses imprévues	- 2072,09
6542-Créances éteintes	1318,76
6543-Créances éteintes	753,33
TOTAL DES DEPENSES	0

Le Président a décidé de procéder aux virements de crédits ci-dessus.

II. ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRANSPORT A USAGE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DES GALIBOTS -N° 4P2021

Dans le cadre de l'accord cadre passé en procédure adaptée pour le transport à usage de l'accueil de loisirs des Galibots, comportant 2 lots.

Le Président a décidé :

Article 1 : d'attribuer le lot n°1 : ALSH Galibots – ramassage pendant les vacances scolaires (sauf Noël) et les mercredis en période scolaire à la Société **PRET A PARTIR STIA**, sise Route de Nancy – 54840 GONDREVILLE.

Montant maximum annuel global : 28 500 HT soit 31 350 € TTC

DESIGNATION	UNITE	PRIX D'UN VEHICULE HT pour 1 tournée (matin + soir)	PRIX D'UN VEHICULE TTC pour 1 tournée (matin + soir)	PRIX TOTAL DU RAMASSAGE HT (pour 2 tournées)	PRIX TOTAL DU RAMASSAGE TTC (pour 2 tournées)
Mise à disposition de 2 bus 50 places avec chauffeurs réguliers durant la période d'activité de l'accueil pour le ramassage des enfants accueillis à la structure (2 tournées : nord et sud) : * matin (à partir de 7h45) dans chaque commune ⁽¹⁾ * soir (à partir de 17h00) dans chaque commune ⁽¹⁾ <i>(1) en fonction des réservations</i>	Forfait	184,00 €	202,40 €	368,00 €	404,80 €

Article 2 : d'attribuer le lot n°2 : ALSH Galibots – transport ponctuel activités (1 bus de 50 places) à la Société **PRET A PARTIR STIA**, sise Route de Nancy – 54840 GONDREVILLE.

Montant maximum annuel global : 11 500 € HT soit 12 650 €TTC

DESIGNATION	UNITE	COUT HT ½ journée	COUT TTC ½ journée	COUT HT journée	COUT TTC journée
Mise à disposition d'un bus avec chauffeur de 50 places pour une activité à : - moins de 50 kms A/R	Forfait	90,00 €	99,00 €	125,00 €	137,50 €
Mise à disposition d'un bus avec chauffeur de 50 places pour une activité à : - moins de 100 kms A/R	Forfait	160,00 €	176,00 €	225,00 €	247,50 €
Mise à disposition d'un bus avec chauffeur de 50 places pour un déplacement de : - moins de 200 kms A/R	Forfait	250,00 €	275,00 €	330,00 €	363,00 €
Mise à disposition d'un bus avec chauffeur de 50 places pour un déplacement de : - moins de 300 kms A/R	Forfait			450,00 €	495,00 €

I.2. COMPTE RENDU DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 29 NOVEMBRE 2021

Le Conseil prend **ACTE** des décisions du bureau communautaire suivantes :

I. MARCHE DE CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTE A COSNE-D'ALLIER – AVENANTS N°1 – DEC 10B2021

Par décision du bureau communautaire en date du 24 mars 2021, les 9 lots concernant le marché de construction d'une maison de santé à Cosne d'Allier ont été attribués. Suite à des modifications tarifaires et au décalage de la date de démarrage du chantier dû aux fouilles archéologiques, il convient de :

1. modifier les montants attribués pour les lots suivants :
 - ✓ Lot n°1 – Gros-œuvre VRD - Société CHAPTARD Construction – Avenant n°1 pour 8 193,53€ HT
 - ✓ Lot n°2 – Charpente bois - Société SARL Etienne LAZARO – Avenant n°1 pour 1 202,90€ HT
 - ✓ Lot n°3 – Etanchéité couverture bardage bac acier - Société SUCHET – Avenant n°1 pour 18 108,85 € HT
 - ✓ Lot n°9 – Electricité - Société CT ELEC – Avenant n°1 pour 3 724,23 € HT
2. décaler la base des conditions économiques en vigueur au mois de novembre 2021 (m0) relative à l'actualisation des prix, pour l'ensemble des lots.

Le cumul des avenants s'élève à 31 229,51 € HT, soit un montant inférieur à 5% du marché.

Le nouveau montant du marché s'élève à 703 364,55 € HT.

Le bureau communautaire du 29 novembre 2021 a décidé d'approuver les projets d'avenants n°1 relatifs au marché de construction d'une maison de santé à Cosne d'Allier et d'autoriser Monsieur le Président à les signer et effectuer toutes les démarches afférentes.

II. MARCHE DE CONSTRUCTION D'UN HOTEL D'ENTREPRISE A MONTMARAULT – ATTRIBUTION– DEC 11B2021

Suite à l'analyse des offres présentée par le cabinet de maîtrise d'ouvrage, le bureau communautaire du 29 novembre 2021 a décidé :

- d'attribuer les lots comme suit :

- ✓ Lot n°1 – VRD – Entreprise ALZIN- 72 090,25 € HT
- ✓ Lot n°2 – Gros œuvre – Entreprise CHAPTARD – 178 598,88 € HT
- ✓ Lot n°3 – Charpente métallique -couverture-bardage-serrurerie – Entreprise AGROTECH – 184 068,35 € HT
- ✓ Lot n°4 –Menuiseries aluminium-Menuiseries bois -Entreprise AURICHE– 62 567,94 € HT
- ✓ Lot n°5- Plâtrerie Peinture- Sols souples- Faïence -Entreprise XAVIER- 107 820,16€ HT
- ✓ Lot n° 6- Chauffage-Rafraichissement-Plomberie-Sanitaire- Ventilation-Entreprise RDB Energies-78 046,00€HT
- ✓ Lot n°7- Electricité-Courants forts /faibles -Entreprise CT ELEC- 76 399€ HT

- d'autoriser Monsieur le Président à les signer et effectuer toutes les démarches afférentes.

Le montant du marché s'élève à 759 590,58 € HT.

I. 3 : CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE) POUR LE TERRITOIRE DU PETR DE LA VALLEE DE MONTLUCON ET DU CHER – DEL20220208_001

Le Conseil Communautaire, *sur proposition de Claude RIBOULET, Président*, **APPROUVE** le Contrat de Relance et de Transition Ecologique et **AUTORISE** le Président à signer ledit contrat.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 52

I.4 . LIEU DU PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE – DEL20220208_002

Le Conseil communautaire, sur proposition de *Monsieur le Président*, **APPROUVE** le lieu du prochain conseil communautaire du 6 avril 2022, à Durdats-Larequille.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 52

II. RESSOURCES DU TERRITOIRE

II.1 . DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE : RAPPORT – DEL20220208_003

Le Conseil communautaire, *sur proposition de Lionel BROCARD, Vice-Président aux ressources financières et humaines*, **PREND ACTE** du débat d'orientations budgétaires pour 2022.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 52

II.2. ADHESION AU GROUPE AGENCE FRANCE LOCALE ET ENGAGEMENT DE GARANTIE DE PREMIERE DEMANDE – DEL20220208_004

Le Conseil communautaire, *sur proposition de Lionel BROCARD, Vice-Président aux ressources financières et humaines* :

- **APPROUVE** l'adhésion de Commentry Montmarault Nérès Communauté à l'Agence France Locale – Société Territoriale ;
- **APPROUVE** la souscription d'une participation au capital de l'Agence France Locale – Société Territoriale d'un montant global de **53 400 euros (l'ACI)** de Commentry Montmarault Nérès Communauté, établi sur la base des Comptes de l'exercice (2020) :
 - en excluant les budgets annexes suivants : tous
 - en incluant les budgets annexes suivants : aucun
 - Recettes réelles de fonctionnement 2020 : 17 775 588 EUR
- **AUTORISE** l'inscription de la dépense correspondant au paiement de l'ACI au chapitre 26 [section Investissement] du budget de Commentry Montmarault Nérès Communauté;
- **AUTORISE** le Président à procéder au paiement de cette participation au capital de l'Agence France Locale - Société Territoriale et selon les modalités suivantes : Paiement en 1 fois
Année 2022 53 400 Euro
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat de séquestre si ce compte devait être ouvert pour le versement des tranches d'apport en capital ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'acte d'adhésion au Pacte à l'issue du Conseil d'Administration de l'Agence France locale – Société Territoriale qui actera l'entrée formelle au capital de Commentry Montmarault Nérès Communauté;
- **AUTORISE** le Président à prendre et/ou signer tous les actes et documents nécessaires à l'adhésion et à la participation de Commentry Montmarault Nérès Communauté à l'Agence France Locale – Société Territoriale ;
- **DESIGNE** Claude RIBOULET, en sa qualité de Président, et Lionel BROCARD, en sa qualité de Vice-Président, en tant que représentants titulaire et suppléant de Commentry Montmarault Nérès Communauté à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale - Société Territoriale ;
- **AUTORISE** le représentant titulaire de Commentry Montmarault Nérès Communauté ou son suppléant à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein du Groupe Agence France Locale (Conseil d'Administration, présidence, vice-présidence, membres titulaires ou suppléants des éventuelles commissions d'appels d'offres, Conseil de Surveillance, Conseil d'Orientation, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions ;
- **OCTROIE** une garantie autonome à première demande (ci-après « la Garantie ») de Commentry Montmarault Nérès Communauté dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale (les Bénéficiaires) :
 - le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2022 est égal au montant maximal des emprunts que Commentry Montmarault Nérès Communauté est

autorisé(e) à souscrire pendant l'année 2022, le cas échéant augmenté du montant des crédits du Membre cédés sur le marché secondaire par un tiers prêteur à l'Agence France Locale:

- la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenu par Commentry Montmarault Nérès Communauté pendant l'année 2022 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours.
 - la Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale ; et
 - si la Garantie est appelée, Commentry Montmarault Nérès Communauté s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de cinq jours ouvrés
 - le nombre de Garanties octroyées par le Président au titre de l'année 2022 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale auquel viennent s'ajouter les prêts de Commentry Montmarault Nérès Communauté éventuellement cédés à l'Agence France Locale par un tiers prêteur, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence, et sous réserve que le montant maximal de chaque Garantie soit égal au montant tel qu'il figure dans l'engagement de garantie.
- **AUTORISE** le Président, pendant l'année 2022, à signer le ou les engagements de Garantie pris par Commentry Montmarault Nérès Communauté, dans les conditions définies ci-dessus, conformément au modèle présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexe ;
- **AUTORISE** le Président à :
- a. prendre et/ou signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la garantie autonome à première demande accordée par Commentry Montmarault Nérès Communauté aux créanciers de l'Agence France Locale bénéficiaires des Garanties ;
 - b. engager toutes les procédures utiles à la mise en œuvre de ces actes et documents ;
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 52

II.3 NOUVEAU PROJET DE TERRITOIRE : EFFICIENCE ET MISE EN COHERENCE DES ACTIONS INTERCOMMUNALES POUR GARANTIR UN DEVELOPPEMENT EQUILIBRE ET OPTIMAL DU TERRITOIRE – DEL20220208_005

Le Conseil communautaire, *sur proposition de Lionel BROCARD, Vice-Président aux ressources financières et humaines* :

- **APPROUVE** l'opération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2022,
- **VALIDE** le plan de financement
- **ACCEPTE** qu'une prise en charge systématique par l'autofinancement ait lieu en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel, **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter une aide Leader d'un montant de 30 176,00€ au titre de la mesure 19.2 – Fiche action n°2 du programme Leader 2014-2020 du GAL PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher.

Types de dépenses	Montants HT	Plan de financement		
		LEADER	30 176,00 €	76,2 %
Prestation pour l'élaboration du projet de territoire	39 600,00 €	Autofinancement	9 424,00 €	23,8%
TOTAL	39 600,00 € HT	TOTAL	39 600,00 €	100 %

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 52

II.4.RESSOURCES HUMAINES – CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES ENTRE LA COMMUNE DE COMMENTRY ET COMMENTRY MONTMARSAULT – NERIS COMMUNAUTE RELATIVE A LA MAINTENANCE INFORMATIQUE – DEL20220208_006

Le Conseil communautaire, sur proposition de Bruno BOVE, Conseiller délégué à la mutualisation, **APPROUVE** la convention de prestation de service ci-après annexée, et **AUTORISE** le Président à signer la convention de prestation de service.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 52

II.5 ZA DU GRAND CHAMP – ALIMENTATION ELECTRIQUE BASSE TENSION – CONVENTION DE SERVITUDES ENEDIS – DEL20220208_007

Le Conseil communautaire, sur proposition d'Alain CHANIER, Vice-président à la gestion des équipements et des aménagements, **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur cette proposition, et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 52

II.6 RESSOURCES HUMAINES – CREATION DE 2 POSTES AU TABLEAU DES EMPLOIS – DEL20220208_008

Le Conseil communautaire, sur proposition de Lionel BROCARD, Vice-Président aux ressources financières et humaines,

- **MODIFIE** en poste de secrétariat général l'actuel poste de rédacteur principal permanent à temps complet, filière administrative cat. B :

Grade minimum : rédacteur

Grade maximum : rédacteur principal de 1^{ère} classe

- **CREE** un poste de secrétariat général permanent à temps complet, filière administrative cat. A :

Grade minimum : Attaché

Grade maximum : Attaché Principal

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 52

III. DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

III.1 ZAC DE LA BRANDE – VENTE D’UN TERRAIN – DEL20220208_009

Le Conseil communautaire, *sur proposition de Didier LINDRON, Vice-président au développement économique, au commerce et à l’artisanat*, **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur cette demande, et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l’acte de vente à intervenir au profit de Monsieur Thierry Auriche ou d’une SCI en cours de création.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 52

III. 2. ZA DE LA CROIX DE FRAGNE – VENTE D’UN TERRAIN A L’EURL ACMC – DEL20220208_010

Le Conseil communautaire, *sur proposition de Didier LINDRON, Vice-président au développement économique, au commerce et à l’artisanat*, **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur cette demande, et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l’acte de vente à intervenir au profit de l’EURL ACMC.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 52

III.3 CONVENTION D’AUTORISATION ET DE DELEGATION D’AIDES AUX ENTREPRISES AVEC LA REGION AUVERGNE RHONE ALPES – AVENANT DE PROLONGATION – DEL20220208_011

Le Conseil communautaire, *sur proposition de Didier LINDRON, Vice-président au développement économique, au commerce et à l’artisanat*, **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur cette demande de prolongation, et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l’avenant joint en annexe.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 52

IV. VITALITE DU TERRITOIRE

IV.1 ATELIERS CULTURELS – CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE SALLES AVEC LES COMMUNES DE BEZENET, COSNE D'ALLIER, MONTMARAULT ET VILLEFRANCHE D'ALLIER – DEL20220208_012

Le Conseil communautaire, *sur proposition de Marie CARRE, Vice-présidente à l'offre artistique et culturelle*, **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions correspondantes.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 52

IV.2 RENCONTRE DE THEATRE ENFANTS – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE MULTI ACTIVITES A MONTVICQ – DEL20220208_013

Le Conseil communautaire, *sur proposition de Marie CARRE, Vice-présidente à l'offre artistique et culturelle*, **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention correspondante.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 52

IV. 3 ATELIERS THEATRE – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION PROFESSION SPORTS ET LOISIRS D'Auvergne POUR LA MISE A DISPOSITION A DUREE DETERMINEE D'UNE INTERVENANTE POUR LES RENCONTRES DE THEATRE ENFANTS – DEL20220208_014

Le Conseil communautaire, *sur proposition de Marie CARRE, Vice-présidente à l'offre artistique et culturelle*, **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention correspondante, et à engager les crédits correspondants.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 52

IV.4. MISE EN PLACE D'UNE MUTUELLE COMMUNAUTAIRE – DEL20220208_015

Le Conseil communautaire, *sur proposition d'Elisabeth BLANCHET, Vice-présidente à l'action en faveur de la santé, des solidarités et de l'emploi*, **ACCREDITE** la mutuelle « *Mutuelle Just* » pour proposer aux habitants des offres de mutuelles « santé » à compter du 1^{er} mars 2022, **AUTORISE** la mise en place d'un plan d'information afin d'informer les habitants de la Communauté de communes de la possibilité de souscrire à la mutuelle communautaire, **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à la mise en place de la mutuelle communautaire.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 52

IV.5 RELAIS PETITE ENFANCE « 3 POMMES » : CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC LA MSA AUVERGNE – DEL20220208_016

Le Conseil communautaire, *sur proposition de Bruno DEPRAS, Vice-président à l'action éducative, l'enfance et la jeunesse*, **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de prestation de service avec la MSA Auvergne jointe au rapport et ses possibles avenants.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 52

V. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

V.1 SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE L'ALLIER (SDE 03) – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES « ACHAT D'ENERGIES » – CONVENTION CONSTITUTIVE – DEL20220208_017

Le Conseil communautaire, *sur proposition d'Elise BOULON, Vice-présidente aux énergies nouvelles et à l'environnement*, **ACCEPTE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour les achats d'énergies, annexée à la présente délibération, et **AUTORISE** le Président à signer la convention et d'effectuer les démarches afférentes.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 52

V.2 SERVICE PUBLIC DE LA PERFORMANCE ÉNERGETIQUE DE L'HABITAT (SPPEH) – MISE EN PLACE – DEL20220208_018

Le Conseil communautaire, *sur proposition de Christiane TOUZEAU, Vice-présidente à l'équilibre territorial et à l'habitat*, **APPROUVE** la structuration du service de la performance énergétique à l'échelle départementale, **DONNE** mandat au Conseil départemental de l'Allier pour porter la candidature à l'appel à projets auprès de la Région et percevoir l'intégralité des fonds régionaux pour le compte de l'EPCI, **APPROUVE** les modalités de financement indiqué.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 52

Clôture de la séance : 20h30.